



## Diplôme obligatoire pour créer une sarl

Par **MEUNIER ROMUALD**, le **20/07/2012** à **20:30**

Bonjour,

Je souhaite créer une SARL autour du tourisme œnologique et gastronomique, en tant prestataire de service. Dois-je disposer d'un diplôme?

Par **edith1034**, le **21/07/2012** à **09:08**

pour ce type d'activité non

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

pour tout savoir sur les livres obligatoires allez en bas de page de

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

Par **trichat**, le **21/07/2012** à **14:22**

Bonjour,

Effectivement pour créer une SARL, aucun diplôme n'est exigé.

Il faut simplement respecter la législation concernant les sociétés commerciales codifiée dans le code de commerce (qui a intégré la loi sur les sociétés commerciales du 24 juillet 1966,

très souvent modifiée depuis sa promulgation).

Concernant votre activité de prestataire de service, s'agit-il d'organisation de voyages à thèmes: oenologie + gastronomie (j'y participerais volontiers!).

Dans ce cas, votre activité va relever de l'activité d'agence de voyage, activité qui est réglementée, par une expérience professionnelle ou un diplôme de niveau 3, type BTS spécialisé "tourisme".

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le site:

<http://www.apce.com/cid96011/agent-voyages.html>

J'espère vous avoir un peu éclairé sur vos interrogations.

Bien évidemment, si ce n'est pas le cas, il faut préciser ce que sera votre activité.

Cordialement,

Par **manu**, le **14/10/2012** à **12:05**

J'ai moi aussi le projet de créer une société de service proposant des journées à thèmes autour du tourisme gastronomique et oenologique.

Mes questions sont les suivantes:

- quel statut est il préférable de choisir pour la société?

- A partir du moment où il y a transport de personnes (maxi 8) l'activité relève t-elle forcément du domaine "agence de voyage"?

J'aurais aimé être en contact avec Romuald s'il le souhaite.... (Je le rassure: Si mon projet aboutit je ne serai pas concurrent puisque je suis de la région avignonnaise..)

Par **trichat**, le **14/10/2012** à **12:51**

Bonjour,

Votre activité correspond à celle que j'envisageais pour Romuald. Donc même réponse. Je pense que votre activité va relever de l'agence de voyage, avec la contrainte d'expérience professionnelle ou de diplôme.

Moi je suis retraité et j'ai quitté la vie des affaires depuis quelque temps. Alors je vous suggère de rencontrer un conseiller de la Chambre de commerce et d'industrie d'Avignon afin d'étudier les aspects juridiques de votre future activité.

Le choix de la SARL est bien adapté à une nouvelle activité appelée à se développer. Le problème le plus important à régler est celui de la répartition du capital : la gérance sera-telle majoritaire (statut peu intéressant sur les plans social et fiscal) ou minoritaire /égalitaire (statut fiscal et social avantageux car assimilé à celui d'un cadre salarié).

A vous lire plus tard.

Cordialement.

Par **manu**, le **14/10/2012** à **18:07**

Merci beaucoup pour vos réponses.  
cordialement.